

CONVENTION DE PRÊT

Borne d'écoute Sonothèque de Haute-Normandie

PROJET

ENTRE

L'association ASSO6SONS

126 route de Mirville

76210 BOLBEC

TEL : 02 35 31 55 78

Représenté par JIMMY FAUVEL, président

Personne en charge du projet:

Marina Parks – Chargée du projet numérique Sonothèque de Haute-Normandie

contact@sonotheque-hn.com

D'une part,

ET

NOM : VILLE DE ROUEN.

ADRESSE : 2 place du Général de Gaulle . CS 31402 . 76037 Rouen Cedex

CP :

VILLE :

Représentée par Madame Christiné Argelès adjointe pour le Compte de la Ville en
D'autre part, valeur d'un arrêté du 1er mai 2014 et en exécution de la
délibération du Conseil Municipal du 11 juillet 2014

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1^{er}

L'association ASSO6SONS met à disposition de la Bibliothèque de Saint-Sever - 65 Avenue de Bretagne 76100 Rouen, la borne d'écoute Sonothèque du 13 mai 2014 au 12 juin 2014. La mise à disposition est faite à titre gratuit.

Article 2

Le matériel prêté se compose de :

- Un présentoir avec ces accessoires de montage
- Un Ipad 2 et sa housse
- Un casque
- Un adaptateur USB Apple et cable de charge pour Ipad

Article 3

L'asso6sons s'engage à installer le matériel dans les locaux.

L'équipe de la bibliothèque s'engage à installer la borne Sonothèque dans un lieu approprié et sécurisé.

La collectivité souscrira les assurances nécessaires contre le vol, les dégradations et la perte des matériels prêtés. La valeur d'assurance est estimée à 2000.00€.

Article 4

Un état du matériel contradictoire sera réalisé lors du prêt de la borne et lors de sa restitution.
Cet inventaire précisera la date d'emprunt ou de retour du matériel.

Article 5

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre aux instances judiciaires (tribunaux), mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage...).

Fait en deux originaux,

Fait à le / /
Pour l'association ASSO6SONS,

Fait à le / /
Pour